

ETAT DES LIEUX DES DISCRIMINATIONS ET DES AGRESSIONS ENVERS LES MUSULMANS DE FRANCE



Les attentats islamistes qui se sont multipliés depuis 2015 et les débats qui ont suivi – comme ceux ayant récemment porté sur la question des « signaux faibles de radicalisation » – ont contribué à renforcer l’amalgame entre musulmans pratiquants et terroristes et plus largement l’hostilité à l’égard des adeptes du Coran : les musulmans étant le groupe ethnico-religieux le moins accepté par les Français après les Roms d’après le dernier baromètre du CNDCH (2018). Au regard du caractère de plus en plus polémique pris par la question de la visibilité de l’Islam dans l’espace public et de la stigmatisation de ces adeptes¹, il apparaît donc urgent de donner aux pouvoirs publics comme aux observateurs une idée précise de l’ampleur des discriminations subies en France par les musulmans en raison de leur religion. Or, l’observation des pratiques discriminantes vis-à-vis de cette minorité repose aujourd’hui avant tout sur les témoignages recueillis par les instances de lutte contre la discrimination ou des associations (ex : CFCM, CCIF). Quant aux rares données institutionnelles comme celles du ministère de l’intérieur (SCRT), elles ne peuvent prétendre à en mesurer l’exhaustivité d’autant plus qu’elles n’intègrent pas les discriminations à raison de la religion². Dans ce cadre, cette étude de victimation réalisée avant les polémiques ayant suivi l’attentat à la préfecture de Paris tente de combler le manque de données faibles et récentes sur l’ampleur des phénomènes racistes et discriminatoires qui affectent les musulmans en raison de leur religion.

LES DIX CHIFFRES CLÉS

- 1. 42% des musulmans ont déjà été victimes au moins une fois d’une forme de discrimination liée à leur religion.** Et pour beaucoup, il ne s’agit pas d’une lointaine expérience mais d’un problème auquel ils ont été récemment confrontés : près d’un musulman sur trois (32%) a vécu au moins une discrimination au cours des cinq dernières années.
- 2. Ce taux global masque néanmoins des différences notables selon le type de discrimination.** Chez ceux ayant vécu ces situations potentiellement discriminantes, la discrimination la plus répandue est celle vécue lors de contrôle des forces de l’ordre (28%), devant celles rencontrées lors de la recherche d’un emploi (24%) ou d’un logement (22%).
- 3. Loin d’offrir un environnement policé, les services publics constituent aussi des lieux d’exposition aux discriminations** si l’on en juge par la proportion de musulmans rapportant avoir vécu des pratiques discriminatoires par les enseignants d’un établissement scolaire (18%), dans une administration publique (15%) ou chez des professionnels de santé (12%).
- 4. L’analyse détaillée du profil des victimes amène à remettre quelque peu en cause l’idée selon laquelle les discriminations envers les musulmans toucheraient avant tout les jeunes hommes des catégories populaires. Au contraire, ce sont les femmes qui apparaissent plus discriminées que les hommes : 46% l’ont été au cours de leur vie, contre 38% des hommes.**
- 5. Or, cette survictimation féminine – qui se retrouve partout sauf lors des contrôles de police et des entrées en boîte de nuit – est tirée vers le haut par les taux de discriminations records observés chez les femmes voilées (60%, contre 44% des femmes non-voilées et 38% des hommes),** ce qui confirme la corrélation entre la visibilité de sa religion et l’exposition à une forme de rejet.

¹ cf la tribune parue dans Le Monde du 15 octobre 2019, « Jusqu’où laisserons-nous passer la haine des musulmans ? ».

² Les dernières données tendent à montrer une baisse continue des actes anti-musulmans depuis 2015 (100 en 2018, contre 429 en 2015).

6. **L'évaluation des agressions dont les musulmans peuvent faire l'objet** en raison de leur religion **montrent aussi qu'elles y sont plus répandues que dans le reste de la population** : un quart des musulmans ont été insultés en raison de leur religion (24%) au cours de leur vie, soit une proportion deux fois supérieure à celle observée chez les non-musulmans résidant en France (9%).
7. De même, ils sont 7% à avoir été victimes d'une agression physique à cause de leur religion, contre 3% des non-musulmans. **L'exposition à des agressions apparaît là-aussi étroitement corrélée au degré de visibilité de l'Islam** : 42% des femmes portant souvent le voile ont déjà été victimes d'une injure liée à la religion, contre 27% des femmes jamais voilées et 19% des hommes.
8. A noter que la **comparaison de ces données avec celles observées pour les juifs en 2015 montre que ce n'est pas chez les musulmans que les violences liées à la religion sont les plus répandues**, et ceci qu'elles soient de nature verbale (24% chez les musulmans, contre 66% chez les juifs) ou physique (7% chez les musulmans, contre 34% chez les personnes de confession juive).
9. Toutefois, les **violences qui affectent la plupart des musulmans ne se réduisent pas au rejet de leur confession mais aussi à d'autres facteurs comme le racisme ou la xénophobie**. L'analyse des réponses à **l'expérience d'une forme de racisme (tous motifs confondus) montre justement que le rejet dont les populations musulmanes font l'objet en France cumule plusieurs causes**.
10. En effet, si la proportion de victimes d'un comportement raciste au cours des cinq dernières années apparaît deux fois plus élevée chez les musulmans vivant en France (40%) que dans le reste de la population (17%), ces comportements racistes **sont, à leurs yeux, à relier autant à leur appartenance religieuse (16%) qu'à leurs origines ethniques (15%)**.

Au regard de ces résultats, il apparaît que si les discriminations et agressions religieuses subies par les musulmans vivant en France restent au quotidien un phénomène minoritaire, leur ampleur est nettement plus grande que les comportements discriminatoires ou racistes subis par le reste de la population. Par ailleurs, alors que dans la population générale, les discriminations et agressions liées à l'appartenance religieuse semblent marginales au regard des facteurs raciaux ou ethniques, ces résultats montrent bien que les musulmans souffrent, indépendamment d'autres variables comme leur nationalité ou leur couleur de peau, de comportements de rejet spécifiques uniquement imputables à leur confession réelle ou supposée. Cette étude confirme néanmoins la difficulté à isoler chez les musulmans la référence religieuse dans un processus discriminatoire plus large qui combine d'autres variables comme par exemple les origines culturelles, la nationalité ou la couleur de peau. Enfin, ces résultats ne rentrent pas dans les controverses autour de la notion « d'islamophobie » et notamment de son instrumentalisation politique : la notion de « musulmanophobie » nous paraissant à l'Ifop un terme plus approprié pour designer ces formes d'hostilité dans la mesure où elle fait référence au rejet des musulmans en tant qu'individus et non à l'opposition à l'Islam qui, comme tout autre système de pensée, peut être critiqué.

François Kraus, directeur de pôle Politique / Actualités de l'Ifop

POUR LIRE LES RESULTATS ET ANALYSES DE L'ETUDE, CLIQUEZ SUR LE LIEN CI-DESSOUS :

<https://jean-jaures.org/nos-productions/etat-des-lieux-des-discriminations-et-des-agressions-racistes-envers-les-musulmans>

Methodologie

Etude de l'Ifop pour la DILCRAH et la Fondation Jean-Jaurès réalisée par téléphone du 26 août au 18 septembre 2019 auprès d'un échantillon de 1 007 personnes, représentatif de la population de confession musulmane âgée de 15 ans et plus résidant en France métropolitaine.

LES PARTIS PRIS METHODOLOGIQUES DE L'IFOP

Avec quels outils et selon quels principes l'Ifop a interrogé cette population particulièrement compliquée à investiguer en raison de son faible poids dans l'ensemble de la population et de spécificités socioculturelles qui posent d'importants problèmes techniques et méthodologiques (ex : manque de données de cadrage de la population, difficultés de maîtrise de langue d'administration de l'enquête par tous les potentiels répondants, défiance à l'égard des pouvoirs publics...).

Ω La cible de l'enquête

Pour cette enquête, **l'Ifop a fait le choix d'une approche basée sur l'auto-identification, c'est-à-dire de n'inclure dans l'échantillon que les individus qui s'identifient eux-mêmes comme musulmans, qu'ils soient « convertis » (issus par exemple d'une famille catholique) ou issus de familles musulmanes.** Contrairement aux dernières enquêtes menées par l'Ifop auprès de cette population (Ifop-Marianne 2011, Ifop-Montaigne 2016, Ifop-Le Point 2019,...), la cible de cette étude exclut donc les personnes déclarant avoir au moins un de leurs parents musulmans mais qui ne s'identifient pas à cette confession.

Ω Le périmètre de l'enquête

Le périmètre de l'étude est l'ensemble de la population résidant en France métropolitaine âgée de 15 ans et plus, qu'elle soit de nationalité française ou étrangère. Tout comme les études précédentes réalisées auprès des musulmans (ex : enquête TeO en 2008-2009, enquête Ifop-Institut Montaigne en 2016...), ce champ de l'enquête ne comprend donc pas les musulmans résidant dans les territoires français d'Outre-mer (ex : Mayotte, la Réunion...). De même, le périmètre de l'étude est restreint aux personnes vivant dans un ménage ordinaire, **ce qui exclut les musulmans (principalement d'origine étrangère) vivant dans certains types de logements non ordinaires comme les foyers de travailleurs, les cités universitaires ou les centres d'hébergement.**

Ω La méthode d'échantillonnage

L'Ifop a opté pour la méthode des quotas, ce qui implique d'avoir des données fiables et récentes sur cette population. Or, **en raison de l'interdit qui frappe la collecte de données « religieuses » en métropole (le dernier recensement officiel de la religion remonte à 1872), la statistique publique (INSEE, INED) ne fournit pas la structure sociodémographique des personnes de confession « musulmane ».** Dans ce cadre, l'Ifop a exploité la seule source fournissant des données fiables et récentes sur les caractéristiques des personnes de religion musulmane, à savoir **l'étude Ifop - Institut Montaigne³** réalisée par téléphone en mai 2016 auprès d'un échantillon représentatif de 15 459 personnes âgées de 15 ans et plus résidant en métropole.

Ω Le mode de recueil

Au regard des spécificités de la population musulmane, l'Ifop a privilégié le téléphone, sachant que par rapport à internet, il réduit certains risques comme celui d'interroger des musulmans présentant trop de particularités (notamment en termes de niveau d'éducation, de profession et de niveau de revenu) pour être représentatifs de l'ensemble de leurs coreligionnaires. **La gestion téléphonique des interviews permet aussi une répartition optimale des points d'enquête, ce qui s'avère essentiel pour toucher des personnes résidant dans des quartiers où les enquêteurs en face-à-face auraient des difficultés à travailler (ex : quartiers sensibles) ou à contacter en raison d'horaires décalés (ex : femmes de ménages, taxis, chauffeurs...).**

Ω La constitution d'un échantillon « témoin »

Afin de pouvoir mettre en perspective l'ampleur des discriminations subies par les musulmans avec celles affectant le reste de la population, l'Ifop a posé parallèlement certaines questions à un échantillon « témoin » offrant exactement les mêmes caractéristiques en termes de mode de recueil (téléphone), de taille d'échantillon (1000 personnes), de méthode d'échantillonnage (méthode des quotas), d'indicateurs (questions identiques) et de temporalité (août-septembre 2019).

³ Hakim El Karoui (2016), Un islam français est possible rapport, Institut Montaigne, septembre 2016 ;

LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DE L'ENQUETE

I - LES DISCRIMINATIONS ENVERS LES MUSULMANS DANS DIFFERENTES SPHERES DE LA VIE SOCIALE

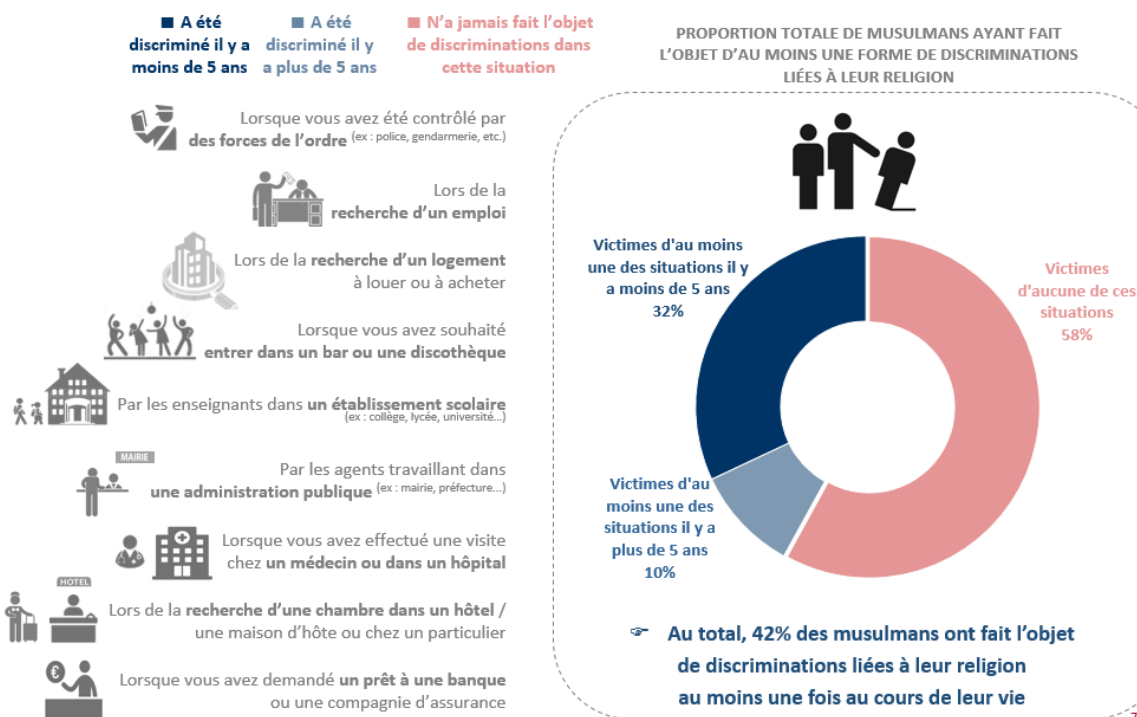
Dans un premier temps, le dispositif de recherche s'est attelé à évaluer les expériences de discrimination à travers plusieurs situations types de la vie quotidienne (ex : visites médicales, recherche d'emploi, recherche de logement...). Pour cela, l'Ifop a d'abord posé une question « filtre » afin d'isoler les personnes ayant déjà vécu une situation potentiellement discriminante (ex : un contrôle de police) puis n'a posé qu'aux personnes concernées la question permettant de mesurer si elles avaient été victimes d'une discrimination à cette occasion (ex : « Avez-vous déjà fait l'objet de discriminations en raison de votre religion... lors de la recherche d'un emploi ? »).

Ω Un indicateur global des discriminations envers les musulmans

S'il saisit le caractère pluridimensionnel du phénomène discriminatoire, ce procédé permet aussi d'en mesurer l'ampleur globale à partir d'un indicateur construit en condensant les réponses des victimes d'une discrimination dans au moins une des différentes sphères testées.

- Au total, **42% des musulmans déclarent ainsi avoir fait l'objet d'au moins une forme de discrimination liée à leur religion au cours de leur vie**. Et pour beaucoup, il ne s'agit pas d'une lointaine expérience mais d'un problème auquel ils ont été récemment confrontés : près d'un musulman sur trois (32%) a vécu au moins une discrimination au cours des cinq dernières années.

QUESTION : Au cours de votre vie, en France métropolitaine, avez-vous déjà... ? Et avez-vous déjà fait l'objet de discriminations en raison de votre religion... ?



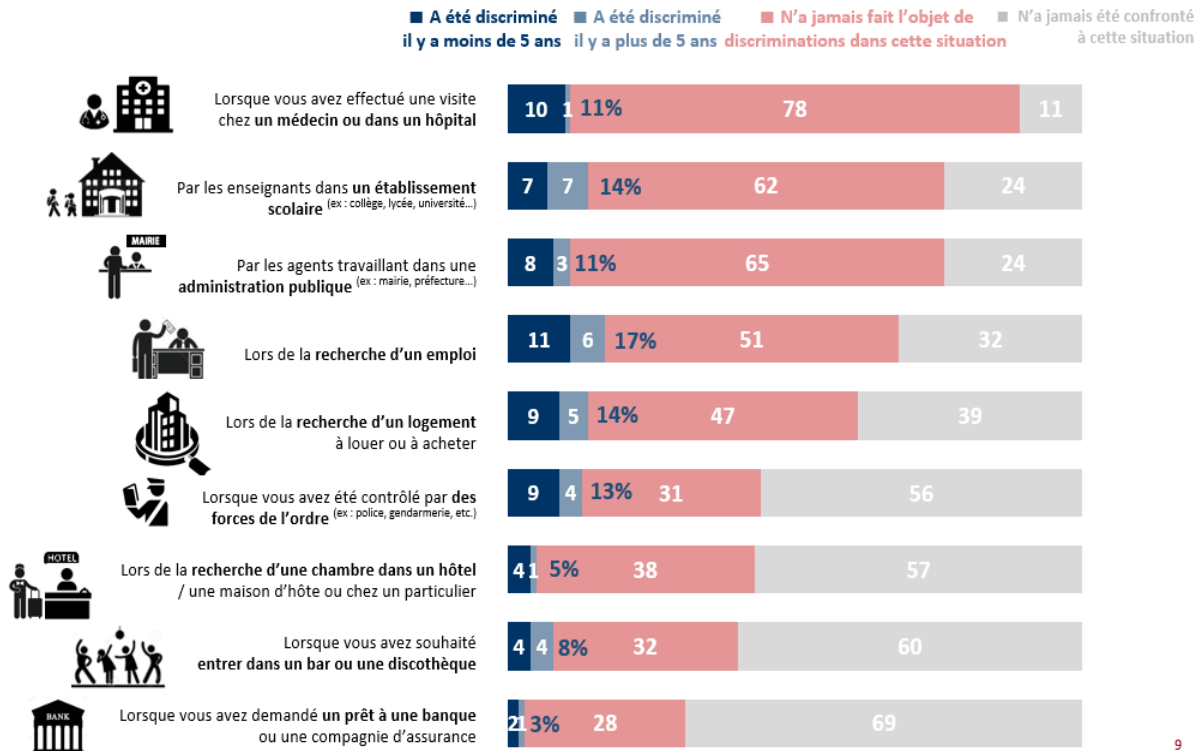
- Ce taux global masque toutefois des différences notables selon le type de discrimination. Chez ceux ayant vécu ces situations potentiellement discriminantes, la discrimination la plus répandue est celle vécue lors de contrôle des forces de l'ordre : 28% parmi les musulmans ayant déjà été contrôlés, mais seulement 13% parmi l'ensemble de la population musulmane.
- Les autres principales discriminations sont celles affectant les musulmans lors de la recherche d'un emploi (24%, dont 17% parmi l'ensemble de la population musulmane) ou d'un logement (22%, dont 14% parmi l'ensemble de la population musulmane), imposées par les enseignants d'un établissement scolaire (18%, dont 14% parmi l'ensemble de la population musulmane) ou encore à l'entrée d'un bar ou d'une discothèque (18%, dont 8% sur l'ensemble).

L'EXPOSITION A DIFFERENTES DISCRIMINATIONS AU COURS DE SA VIE

- Résultats sur la base de l'ensemble de la population musulmane -

QUESTION : Au cours de votre vie, en France métropolitaine, avez-vous déjà... ? Et avez-vous déjà fait l'objet de discriminations en raison de votre religion... ?

Base : à tous



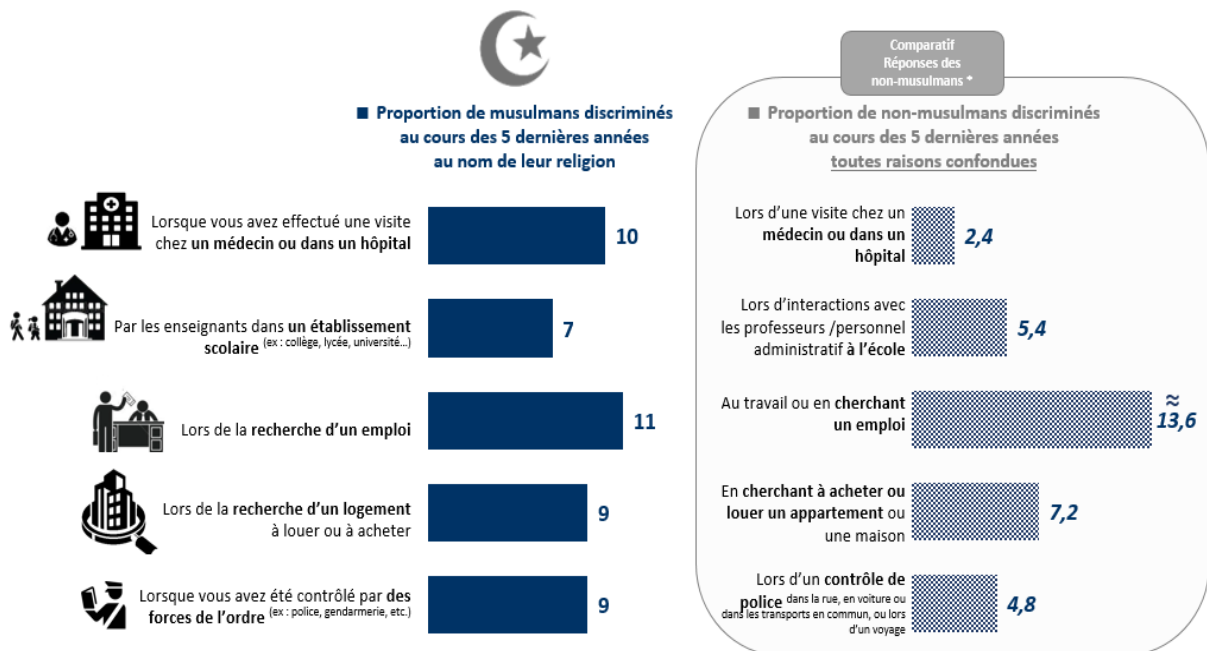
9

L'EXPOSITION A DIFFERENTES DISCRIMINATIONS AU COURS DE SA VIE

- Comparatif avec les non-musulmans -

QUESTION : Au cours de votre vie, en France métropolitaine, avez-vous déjà... ? Et avez-vous déjà fait l'objet de discriminations en raison de votre religion... ?

Base : à tous



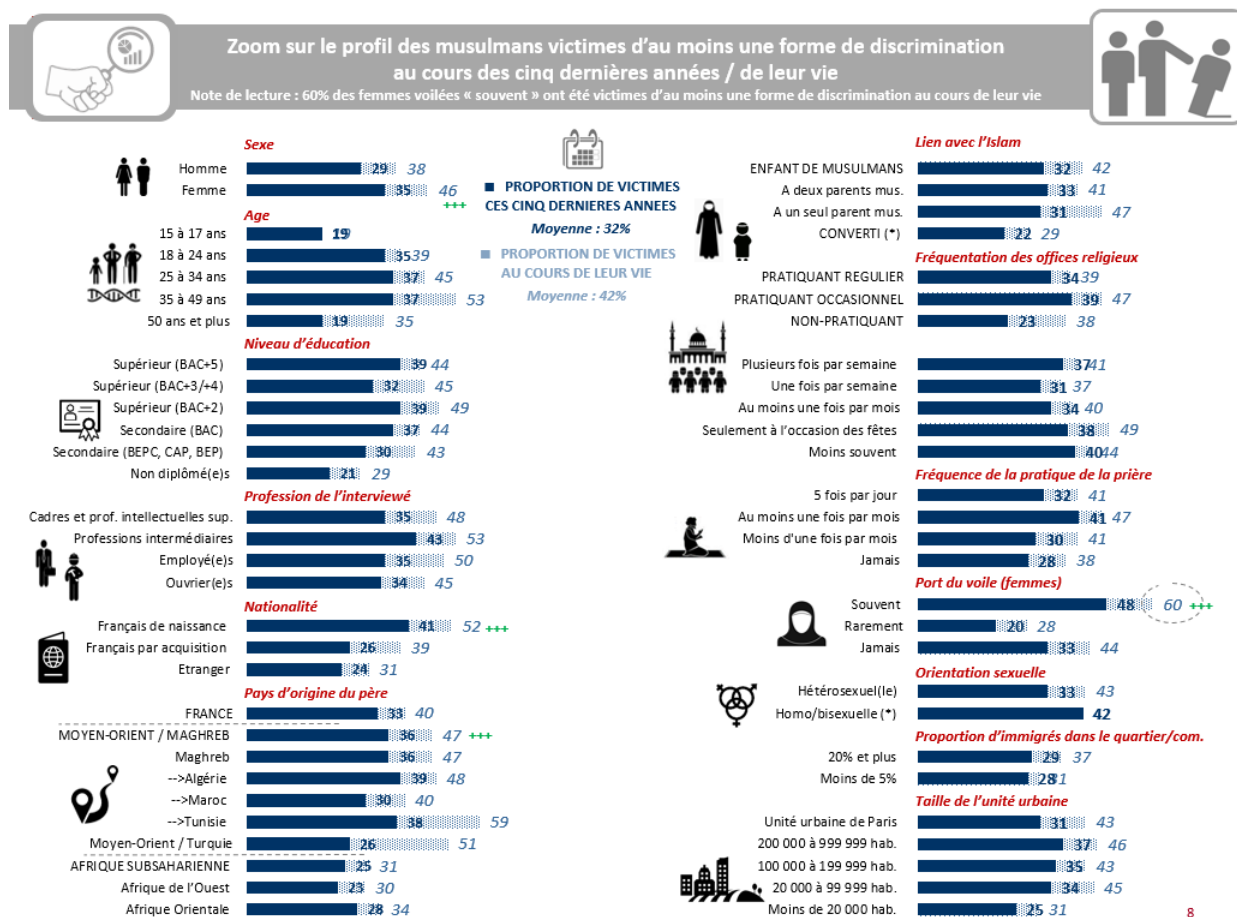
(*) Ces données sont issues d'une étude Ifop pour le CCLS par téléphone du 5 février au 3 mars 2018 auprès de 501 personnes non musulmanes ou sans parents de religion musulmane âgées de 15 ans et plus. La question était formulée de manière suivante : Au cours des 5 dernières années, vous êtes-vous senti(e) discriminé(e)... ? OUI / NON / N(on) concerné(e). En raison des différences de taille d'échantillon, de formulation de question et de construction des indicateurs, la comparaison entre les données des deux enquêtes est à interpréter avec prudence.

10

Ω Une exposition aux discriminations étroitement corrélée à la visibilité de l'Islam

L'analyse détaillée du profil des victimes d'au moins une forme de discrimination amène quant à elle à remettre quelque peu en cause l'idée selon laquelle les discriminations envers les musulmans toucheraient avant tout les jeunes hommes des catégories populaires.

- Au contraire, ce sont les femmes qui apparaissent plus discriminées que les hommes : 46% l'ont été au cours de leur vie, contre 38% des hommes. Or, cette survictimation féminine – qui se retrouve partout sauf lors des contrôles de police et des entrées en boîte de nuit – ne tient pas qu'au fait que ces comportements seraient moins risqués qu'auprès des hommes.
- Cette survictimation féminine est également tirée vers le haut par les taux de discriminations records observés chez les femmes voilées : 60% des femmes « souvent » voilées rapportent avoir déjà été victimes d'au moins une forme de discrimination au cours de leur vie, contre 44% des femmes ne s'étant jamais voilées et à peine 38% des hommes.
- Tout comme l'Ifop avait pu l'observer pour les juifs portant la kippa⁴, le port d'un signe religieux visible comme le voile accroît donc chez les musulmans les risques de discriminations liées à l'Islam, confirmant en cela l'étroite corrélation entre l'exposition à une forme de rejet et la visibilité de sa religion.



⁴ Etude Ifop pour la Fondation Jean Jaurès réalisée par questionnaire auto-administré en ligne du 10 juin au 25 août 2015 auprès d'un échantillon de 724 personnes déclarant être de confession juive ou avoir au moins un parent juif, extrait du cumul d'échantillons correspondant à un total de 45 250 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus).

Ω Les discriminations envers les musulmans dans le monde du travail

Que ce soit à l'entrée du monde du travail ou tout au long d'une carrière professionnelle, les personnes de confession musulmane s'avèrent nettement plus affectées que la moyenne par des pratiques discriminatoires.

Confirmant les différents testings ayant mis en exergue les pénalités subies par les musulmans lors de la sélection des candidatures à des offres d'emploi ou de stage⁵, l'enquête met bien en lumière les **discriminations subies par les musulmans en amont de l'entrée dans le monde du travail**.

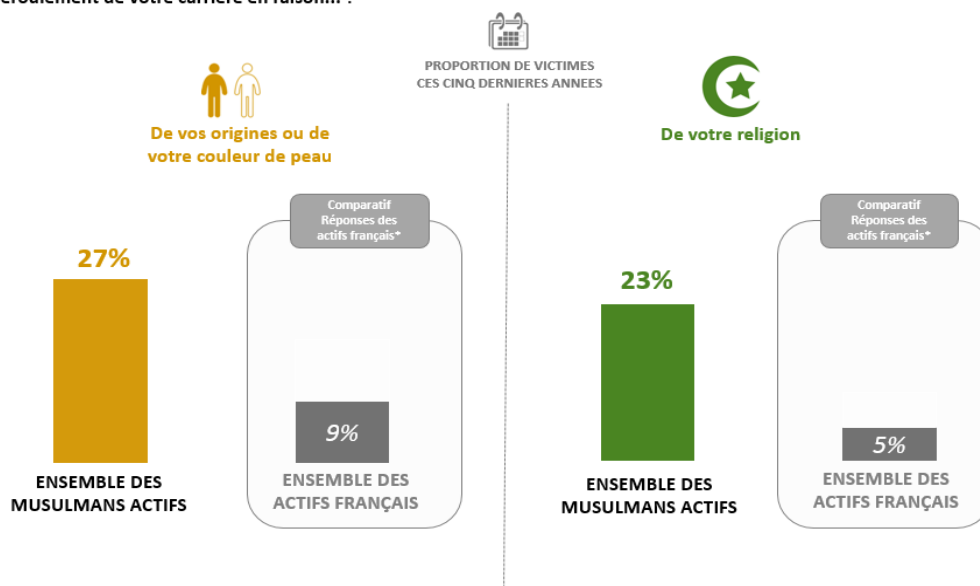
- En effet, près d'un quart (**24%**) des musulmans ayant déjà recherché un job dans leur vie (soit 68% de l'ensemble de la population musulmane) rapportent avoir déjà fait l'objet de discrimination à cette occasion en raison leur religion, dont 16% au cours des cinq dernières années.
- Rapportée à l'ensemble des musulmans, la proportion de victimes d'une discrimination au cours des cinq dernières années lié à ce motif (la religion) tombe à 11%, ce qui reste très proche de ce l'on observe dans le reste de la population (13,6%⁶) tous motifs confondus (ex : religion, race, nationalité...) à la fois tout au long de la carrière et lors de la recherche d'un emploi.

Les questions posées uniquement aux « actifs » selon les critères l'INSEE⁷ montrent aussi **une nette surexposition des musulmans aux discriminations ethniques ou religieuses pouvant survenir en matière d'évolution de carrière** (refus de promotion, non-évolution, rémunération inférieure...).

- En effet, près d'un musulman actif sur quatre (**23%**) rapporte avoir été discriminé au cours des cinq dernières années de sa vie professionnelle, soit une proportion cinq fois plus élevée que chez l'ensemble des Français (5%⁸).
- **Ces discriminations liées à l'appartenance religieuse affectent à peu près autant les musulmans que celles liées à leurs origines raciales** : un peu plus d'un quart des actifs musulmans (27%) rapportant avoir été traité défavorablement en raison leur couleur de peau, soit une proportion trois fois plus forte que chez l'ensemble de la population active (9%⁹).

QUESTION : Au cours des cinq dernières années, vous est-il arrivé d'être traité défavorablement ou discriminé dans le déroulement de votre carrière en raison... ?

Base : actifs



* Données du 11e Baromètre Défenseur des droits / OIT réalisé du 18 février au 26 mai 2016 auprès d'un échantillon national représentatif de 5 117 personnes représentatif de la population de France métropolitaine en termes d'âge, de sexe, de catégorie professionnelle et de niveau de diplôme. Les résultats affichés concernent la seule population active (3 551 personnes).

19

⁵ Cf. M.-A. Valfort, Discriminations religieuses à l'embauche : une réalité, Institut Montaigne, octobre 2015.

⁶ Etude Ifop pour le CCLS par téléphone du 5 février au 3 mars 2018 auprès de 501 personnes non musulmanes ou sans parents de religion musulmane âgées de 15 ans et plus. En raison des différences de taille d'échantillon, de formulation de question et de construction des indicateurs, la comparaison entre les données des deux enquêtes est à interpréter avec prudence.

⁷ A savoir les actifs occupés mais aussi les personnes en recherche d'emploi ayant déjà travaillé.

⁸ Données du 11e Baromètre Défenseur des droits / OIT réalisé du 18 février au 26 mai 2016 auprès d'un échantillon national représentatif de 5 117 personnes représentatif de la population de France métropolitaine. Les résultats affichés concernent la seule population active (3 551 personnes).

⁹ Données du 11e Baromètre Défenseur des droits / OIT réalisé du 18 février au 26 mai 2016 auprès d'un échantillon national représentatif de 5 117 personnes représentatif de la population de France métropolitaine. Les résultats affichés concernent la seule population active (3 551 personnes).

Ω Les discriminations subies lors de la recherche de logement

Déjà mises en lumière lors d'opérations de testing, **les logiques discriminatoires traditionnellement observées pour les minorités visibles en matière d'accès au logement transparaissent de manière assez nette pour les musulmans, notamment pour les résidences principales.**

- 22% des musulmans ayant déjà recherché un logement à louer ou à acheter dans leur vie (soit 61% de l'ensemble de la population musulmane) rapportent avoir déjà fait l'objet de discrimination à cette occasion en raison leur religion, dont 14% au cours des cinq dernières années.
- Rapportée à l'ensemble de la population musulmane, le taux de victimes d'une discrimination au cours des cinq dernières années lié à ce motif (la religion) tombe à 9%, ce qui peut paraître limité mais qui n'en reste pas moins supérieur à ce l'on observe chez les non-musulmans (7%¹⁰) tous motifs confondus (ex : religion, race, nationalité...).
- En revanche, le taux de victimes de discriminations pour des logements occasionnels est plus marginal si l'on en juge par la proportion de musulmans en ayant déjà fait l'expérience lors de la recherche d'une chambre dans un hôtel / une maison d'hôte ou chez un particulier : 11% parmi les personnes concernées et à peine 5% au sein de l'ensemble de la population musulmane.

Ω Les discriminations subies lors d'interactions avec des agents des services publics

Loin d'offrir un environnement policé, où règnent le contrôle de soi et la maîtrise des pulsions racistes, les services publics constituent aussi, aux dires des musulmans interrogés, des lieux d'exposition aux discriminations.

Au regard des résultats, les pratiques discriminatoires qui affectent les musulmans vivant en France sont loin de se limiter au secteur privé...

- En effet, 11% de l'ensemble des musulmans rapportent avoir été discriminés au moins une fois dans leur vie par des agents d'une administration publique (ex : mairie, préfecture...), ce taux atteignant un niveau record chez les femmes se voilant « souvent » (21%) et dans les rangs des musulmans vivant dans les zones à dominante rurale ou à faible proportion d'immigrés (19%).
- Les discriminations imposées par les forces de l'ordre sont celles qui, proportionnellement, semblent les plus fréquentes (28% parmi les 44% de musulmans ayant déjà été contrôlés par des policiers ou des gendarmes) même si au total, la proportion de victimes reste limitée lorsqu'on rapporte ce taux à l'ensemble des musulmans (13%).

La comparaison d'une partie de ces résultats avec ceux observés récemment par l'Ifop pour les non-musulmans¹¹ montre clairement que **les musulmans sont plus victimes de pratiques discriminatoires que le reste de la population.**

- La proportion de victimes d'une discrimination au cours des cinq dernières années liée à la religion lors d'une visite chez un médecin ou dans un hôpital s'avère ainsi quatre fois plus forte chez les musulmans (10%) que dans le reste de la population toutes raisons confondues (2,4%).
- De même, pour la même période, on note que le taux de victimes de discriminations imposées par des enseignants dans un établissement scolaire (ex : collège, lycée, université...) est plus élevé chez les musulmans (7%) que dans le reste de la population toutes raisons confondues (5,4%).

¹⁰ Etude Ifop pour le CCLS par téléphone du 5 février au 3 mars 2018 auprès de 501 personnes non musulmanes ou sans parents de religion musulmane âgées de 15 ans et plus.

¹¹ Etude Ifop pour le CCLS par téléphone du 5 février au 3 mars 2018 auprès de 501 personnes non musulmanes ou sans parents de religion musulmane âgées de 15 ans et plus. En raison des différences de taille d'échantillon, de formulation de question et de construction des indicateurs, la comparaison entre les données des deux enquêtes est à interpréter avec prudence.

II - LES AGRESSIONS VERBALES ET PHYSIQUES

Si racisme et discriminations forment un continuum inextricable d'un même phénomène, il s'avère également important d'en mesurer la partie immergée de l'iceberg à travers **l'évaluation des agressions dont les musulmans peuvent directement faire l'objet. Or, au regard de ces résultats, il apparaît que leur ampleur est aussi nettement plus grande que pour le reste de la population.**

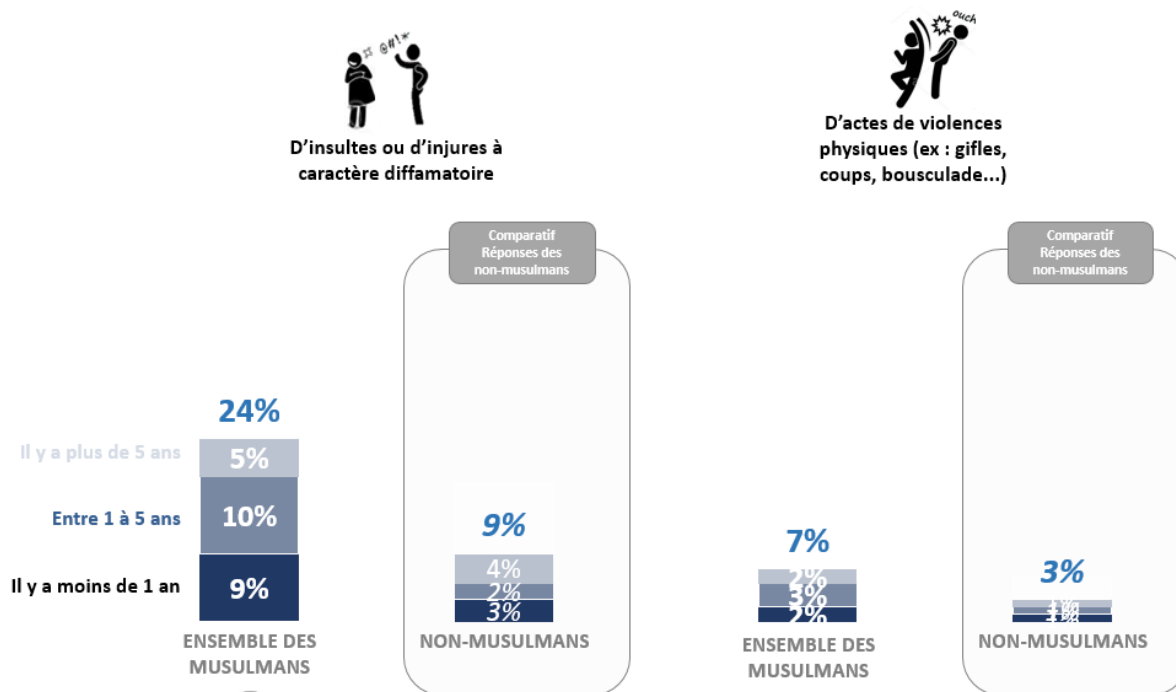
- **Un quart des musulmans ont été insultés en raison de leur religion (24%) au cours de leur vie, soit une proportion deux fois supérieure à celle observée chez les non-musulmans résidant en France (9% : source Ifop 2019).**
- De même, ils sont 7% à avoir été victimes d'une agression physique à cause de leur religion, contre 3% des non-musulmans (source Ifop 2019).

L'EXPOSITION À UNE FORME D'AGRESSION PHYSIQUE ET VERBALE LIÉE À SA RELIGION

- Comparatif avec les non-musulmans -

QUESTION : Au cours de votre vie, avez-vous déjà fait l'objet en raison de votre religion... ?

Base : tous



Alors que dans la population générale, les agressions liées à l'appartenance religieuse semblent marginales (9% d'agressions verbales et 3% d'agressions physiques au cours de la vie chez les non-musulmans), **ces résultats montrent bien que les musulmans souffrent, indépendamment d'autres variables, de violences spécifiques imputables qu'à leur confession réelle ou supposée.**

- **Très logiquement, l'exposition à des agressions apparaît là-aussi étroitement corrélée au degré de visibilité de l'Islam :** 42% des femmes portant souvent le voile ont déjà été victimes d'une injure liée à la religion, contre 27 % des femmes non voilées et à peine 19 % des hommes.
- De même, les agressions verbales tendent à croître avec le degré de religiosité si l'on en juge par le niveau record atteint dans les rangs des musulmans se rendant plusieurs fois par semaine à la mosquée : 36%, contre 20% chez les non-pratiquants.
- Dans une perspective comparative, il est intéressant de noter que cette étude corrobore le lien observé entre visibilité et exposition à des agressions que Jérôme Fourquet¹² avait pu mesurer pour les juifs portant une kippa régulièrement : 83% d'entre eux rapportaient avoir déjà été insultés en raison de leur religion, contre 37% chez les juifs n'en portant jamais.

¹² Etude Ifop pour la Fondation Jean Jaurès réalisée par questionnaire auto-administré en ligne du 10 juin au 25 août 2015 auprès d'un échantillon de 724 personnes déclarant être de confession juive ou avoir au moins un parent juif, extrait du cumul d'échantillons correspondant à un total de 45 250 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus)

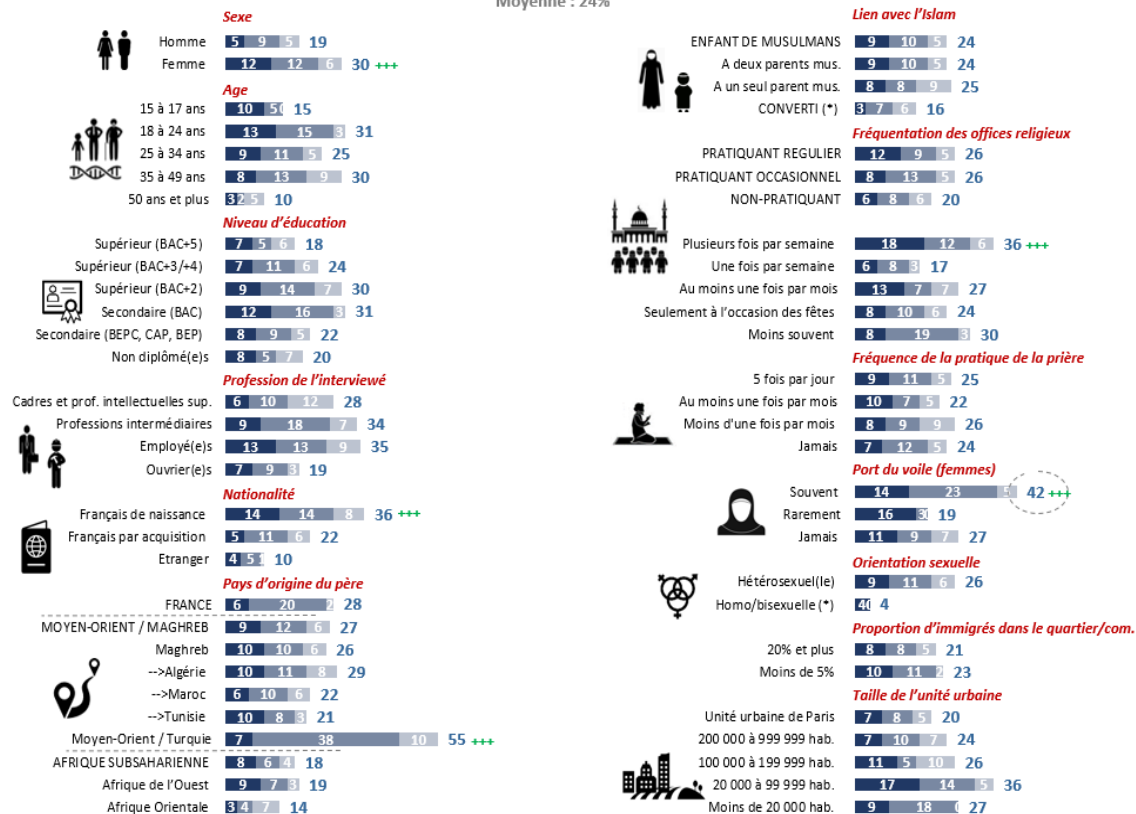


Zoom sur le profil des musulmans ayant déjà été victimes « d'une injure » liée à leur religion au cours de leur vie

Note de lecture : 42% des femmes voilées « souvent » sont dans cette situation



Moyenne : 24%



25

A ce propos, les rares données disponibles pour les autres minorités religieuses permettent de mettre en perspective l'ampleur des agressions subies par les musulmans pour ce motif.

- Dans notre enquête auprès des non-musulmans, on relève ainsi un taux non négligeable d'insultes liées à sa religion chez les protestants et les évangéliques (17%). Toutefois, la faiblesse des effectifs sur cette catégorie de la population incite à la prudence.
- En revanche, les données observées pour les juifs en 2015¹³ montrent que ce n'est pas chez les musulmans que les violences liées à la religion sont les plus répandues, et ceci qu'elles soient de nature verbale (24% chez les musulmans, contre 66% chez les personnes de confession juive) ou physique (7% chez les musulmans, contre 34% chez les personnes de confession juive).

Il paraît toutefois important d'apporter à cette observation un point essentiel à l'interprétation des résultats : les **violences verbales, physiques ou symboliques qui affectent la plupart des musulmans ne se réduisent pas au rejet de leur confession mais aussi à d'autres facteurs comme le racisme, la xénophobie, l'âgisme ou le classisme**. L'enchevêtrement des représentations négatives de l'Islam, notamment autour des enjeux liés au terrorisme, au féminisme et à l'immigration, oblige notamment à prendre en compte la dimension intersectionnelle des phénomènes de rejet dont ces adeptes sont l'objet. En cela, l'ampleur des agressions qui affectent les musulmans vivant en France ne peut se réduire uniquement à celles liées à leur religion.

¹³ En raison des différences de mode de collecte avec l'étude auprès des juifs et des légères nuances dans la formulation des questions, la comparaison entre les deux enquêtes est, certes, à interpréter avec prudence même si, au regard de l'ampleur des écarts, il est peu probable qu'un protocole identique en aurait changé fondamentalement les enseignements.

Les réponses à la question visant à évaluer l'expérience d'une forme de racisme (tous motifs confondus) montrent justement que le rejet dont font l'objet les populations musulmanes en France repose autant sur leur appartenance religieuse que sur leurs origines ethniques.

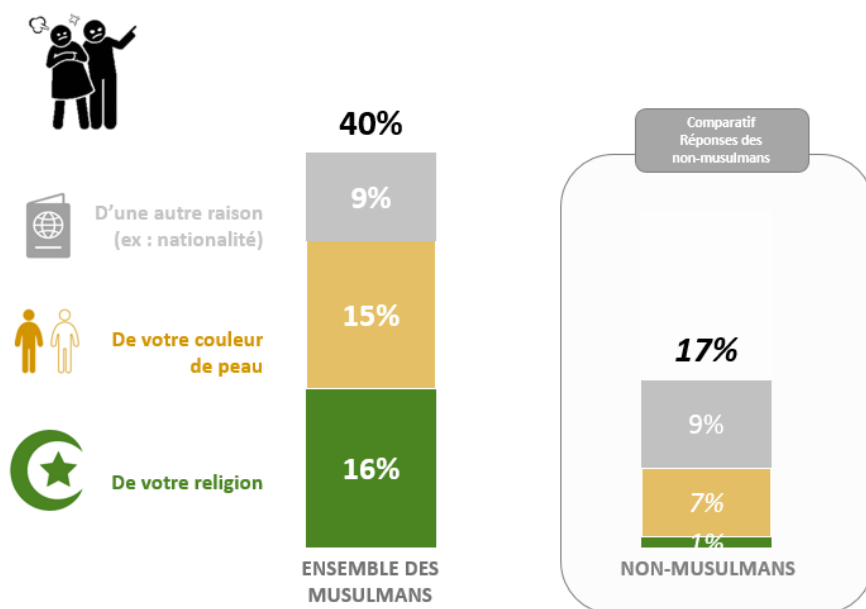
- En effet, si la proportion de victimes d'un comportement raciste au cours des cinq dernières années apparaît deux fois plus élevée chez les musulmans vivant en France (40%) que dans le reste de la population (17%), les motifs de ces comportements racistes sont loin d'être tous liés à la religion : 16% des musulmans estiment avoir été l'objet de comportements racistes en raison de leur religion, contre 15% en raison de leur couleur de peau et 5% du fait de leur nationalité.
- Les résultats de cette étude confirment donc la difficulté à isoler la référence religieuse dans un processus discriminatoire plus large qui combine d'autres variables comme par exemple les origines culturelles, la nationalité ou la couleur de peau.

L'IMPORTANCE DE LA VARIABLE RELIGIEUSE DANS LES COMPORTEMENTS RACISTES DONT SONT VICTIMES LES MUSULMANS

QUESTION : Au cours des cinq dernières années, pensez-vous avoir été l'objet de comportements racistes ?

QUESTION : D'après vous, était-ce plutôt à cause... ?

Base : tous



Au regard de ces résultats, il apparaît que si les discriminations et agressions religieuses subies par les musulmans vivant en France restent au quotidien un phénomène minoritaire, leur ampleur est nettement plus grande que les comportements discriminatoires ou racistes subis par le reste de la population. Par ailleurs, alors que dans la population générale, les discriminations et agressions liées à l'appartenance religieuse semblent marginales au regard des facteurs raciaux ou ethniques, ces résultats montrent bien que les musulmans souffrent, indépendamment d'autres variables comme leur nationalité ou leur couleur de peau, de comportements de rejet spécifiques uniquement imputables à leur confession réelle ou supposée. Cette étude confirme néanmoins la difficulté à isoler chez les musulmans la référence religieuse dans un processus discriminatoire plus large qui combine d'autres variables comme par exemple les origines culturelles, la nationalité ou la couleur de peau. Enfin, ces résultats ne rentrent pas dans les controverses autour de la notion « d'islamophobie » et notamment de son instrumentalisation politique : la notion de « musulmanophobie » nous paraissant à l'Ifop un terme plus approprié pour designer ces formes d'hostilité dans la mesure où elle fait référence au rejet des musulmans en tant qu'individus et non à l'opposition à l'Islam qui, comme tout autre système de pensée, peut être critiqué.

François Kraus, directeur de pôle Politique / Actualités de l'Ifop